

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS INTERNE DE
CONTROLEUR
DES FINANCES PUBLIQUES
2^e CLASSE

ANNÉE 2019

Mars 2019



I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 15 mai 2015 publié au Journal officiel le 21 mai 2015 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 qui fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de service public au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de service auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Un arrêté ministériel du 21 septembre 2018 publié au Journal officiel le 27 septembre 2018 autorise, au titre de l'année 2019, le recrutement de 557 contrôleurs au titre de ce concours.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires :

Épreuve n° 1: réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif (durée : 3 heures – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 : réponses à des questions et/ou résolution de cas pratiques, ou exercices portant au choix du candidat sur l'une des options ci-dessous choisie au moment de l'inscription (durée 2 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Fiscalité personnelle ;
- Fiscalité professionnelle ;
- Enregistrement, publicité foncière et fiscalité patrimoniale ;
- Cadastre ;
- Comptabilité privée ;
- Recouvrement de l'impôt et des autres produits de l'État ;
- Gestion financière et comptable de l'État ;
- Gestion financière et comptable des collectivités locales ;
- Missions domaniales ;
- Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.

• Admission : une épreuve orale :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – Note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

1.3 Composition du jury

Fabienne ROMBAUT, administratrice des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2019.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 4 septembre 2018 nomme vingt-huit membres en leur qualité de concepteurs de sujets (dont une inspectrice divisionnaire et vingt-sept inspecteurs).

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 21 décembre 2018. Celui-ci nomme 56 membres (28 hommes et 28 femmes dont deux administrateurs des Finances publiques adjoints, dix inspecteurs principaux, seize inspecteurs divisionnaires et vingt-huit inspecteurs des Finances publiques) en tant que membres titulaires et prévoit également 6 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté en date du 21 septembre 2018, publié au Journal officiel le 27 septembre 2018, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 557.

II - Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2019 est de 3 192 contre 3 597 en 2018, soit une baisse de 11,26 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 2 271 (sur 3 192 candidats convoqués), soit un taux de présence de 71,24 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 1 098 sur les 1 132 candidats admissibles soit un taux de présence de 97 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (épreuves d'admissibilité et d'admission) est de 11,02/20 contre 11,66/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 6,12/20 à 16,31/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 35,91% et 64,09% des admis soit 200 hommes et 357 femmes contre 34,29% et 65,71% en 2018.

L'âge moyen des admis est de 38 ans. Le plus jeune lauréat a 25 ans, le plus âgé 61 ans.

III – Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées les 8 et 9 octobre 2018.

Lors de la réunion de jury du 28 novembre 2018, 1 132 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,03.

3.2 Résultats

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire

La moyenne générale de l'épreuve a diminué par rapport à celle de l'an dernier (- 0,46 point). Cette dégradation du niveau global des candidats est notamment due à une diminution des notes comprises entre 12 et 15 (- 3,23 point) au bénéfice des

notes inférieures à 10 (+ 5,32 points).

	2019	2018
Moyenne de l'épreuve	8,97	9,43
Note la plus élevée	18,00	18,25
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	101 4,45 %	138 5,63 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	314 13,84 %	418 17,07 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	415 18,29 %	556 22,70 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	437 19,26 %	494 20,17 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	852 37,55 %	1050 42,87 %
Notes < 10	1417 62,45 %	1 399 57,13 %
Notes éliminatoires < 5	154 6,79 %	155 6,33 %

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

Le niveau de cette épreuve n° 2 est en légère baisse par rapport à l'an dernier. En effet, la moyenne de l'épreuve a baissé de 0,25 point. Les différents ratios se sont dégradés.

Le pourcentage de notes éliminatoires a, en effet, augmenté de 1,29 points. Les notes supérieures ou égales à 15 ont diminué de 1,06 points et les notes supérieures ou égales à 12 ont, quant à elles, baissé de 0,44 point.

La répartition des candidats par option est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option en 2019	% de candidats ayant choisi l'option en 2018
Fiscalité personnelle	650	28,95 %	27,05 %
Fiscalité professionnelle	132	5,88 %	5,64 %
Enregistrement publicité foncière et fiscalité patrimoniale	65	2,90 %	2,09 %
Cadastre	71	3,16 %	3,11 %
Exercices de comptabilité privée	402	17,91 %	21,27 %
Recouvrement de l'impôt des autres produits de l'État	246	10,95 %	10,34 %
Gestion financière et comptable de l'État	65	2,89 %	4,64 %
Gestion financière et comptable des collectivités locales	147	6,55 %	7,17 %
Missions domaniales	21	0,94 %	0,95 %
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP	446	19,87 %	17,74 %
TOTAL	2 245	100 %	100 %

Cette année encore, les trois options les plus choisies sont les suivantes : « fiscalité personnelle » (28,95 % du total des inscrits), « budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP » (19,87 %) et « comptabilité privée » (17,91%).

Les deux options les moins choisies sont les « missions domaniales » (0,94 %) et « Gestion financière et comptable de l'État » (2,89 %).

Lors du précédent millésime, il s'agissait des options « missions domaniales » et « enregistrement, publicité foncière et fiscalité patrimoniale ».

	2019	2018
Moyenne de l'épreuve	8,24	8,49
Note la plus élevée	18,50	18,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	82 3,65 %	114 4,71 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	271 12,07 %	277 11,45 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	353 15,72 %	391 16,16 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	399 17,77 %	461 19,05 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	752 33,50 %	852 35,21 %
Notes < 10	1493 66,50 %	1 568 64,79 %
Notes éliminatoires < 5	298 13,27 %	290 11,98 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire.

Sur la forme, dans l'ensemble, les candidats ont été vigilants à la lisibilité de leur copie ainsi qu'à la qualité de l'expression écrite.

Néanmoins, les correcteurs ont collégalement observé un manque de suivi des consignes de la part des candidats avec la fusion fréquente des deux questions en une seule et par une mauvaise gestion du temps.

De même, la méthodologie n'est pas suffisamment maîtrisée. L'absence de structuration des idées est régulièrement relevée : beaucoup trop de copies présentent une juxtaposition d'éléments sans construction ni logique de démonstration. Un effort doit être porté par les candidats sur la nécessité de dérouler un plan clair et précis.

Les meilleures copies sont celles qui ont présenté le sujet sous la forme d'un plan pertinent en deux parties, deux sous-parties faisant apparaître des transitions et développant une problématique annoncée dans l'introduction.

Sur le fond, d'une manière générale, les candidats ont démontré une assez bonne capacité à identifier les arguments dans les documents mis à leur disposition mais beaucoup se sont contentés de paraphraser les idées sans réellement se détacher du dossier et des enjeux qu'il porte.

Les meilleures copies sur le fond sont celles qui ont su identifier, sans recopier, les éléments importants dans les documents présentés et les utiliser pour nourrir un développement construit.

D'une manière générale, cette épreuve reste mal maîtrisée par un trop grand nombre de candidats et le niveau de cette année est plus faible que celui de l'an dernier.

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

Sur la forme et dans l'ensemble, les copies sont bien présentées avec néanmoins quelques fautes d'orthographe qui pourraient être évitées après une relecture.

Sur le fond, le constat est plus mitigé. Sur toutes les options, les correcteurs ont observé une baisse du niveau des candidats par rapport à l'an dernier.

Les questions théoriques sur une option choisie, sont peu ou mal traitées. La plupart des candidats ne maîtrisent pas les notions de bases. Les réponses aux questions sont trop restreintes voire évasives et posent question sur le degré de connaissance du métier.

Les questions « pratiques » sont mieux traitées, même si les connaissances sont lacunaires. Les réponses sont données de manière trop synthétique et ne permettant pas de juger de l'analyse faite par le candidat. Le fonds documentaire est mieux utilisé que l'an passé.

Le traitement des exercices est très inégal. Les réponses ne sont pas assez motivées. Cela peut être dû à une mauvaise gestion du temps et/ou à des lacunes techniques qui empêchent les candidats de traiter le sujet dans son intégralité. L'attention des candidats est appelée sur le risque de « faire des impasses » sur le programme.

Les meilleures copies sont celles qui font apparaître des connaissances solides et exhaustives démontrant un réel travail de préparation de l'option métier de la part de ces candidats.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis d'établir un premier contact avec le binôme, de commenter les techniques d'audition et de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 14 au 18 janvier 2019, à PARIS.

Sur 1 132 candidats admissibles, 1 098 étaient présents à l'épreuve orale.

Celle-ci a nécessité la constitution de 28 commissions.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2019		2018	
Moyenne générale	11,34		11,54	
Note la plus élevée	19,00		19,00	
Note la plus faible	3,00		3,00	
Notes ≥ 15	195	17,76 %	151	18,32 %
12 ≤ notes < 15	301	27,41 %	235	28,52 %
Notes ≥ 12	496	45,17 %	386	46,84 %
10 ≤ notes < 12	226	20,58 %	184	22,33%
Notes ≥ 10	722	65,76 %	570	69,17 %
Notes < 10	376	34,24 %	254	30,83 %
Notes éliminatoires < 5	24	2,19 %	13	1,58 %

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 11,34/20 cette année contre 11,54/20 l'an dernier en raison d'une augmentation du pourcentage des notes inférieures à 10/20 (+ 3,41 points). La dispersion des notes est la suivante : de 3/20 à 19/20.

4.4 Appréciation du jury

La première partie de l'épreuve (présentation de carrière) est bien préparée.

Les membres du jury relèvent, chez la plupart des candidats, un bon niveau d'expression orale, une élocution claire ainsi qu'une réelle motivation à devenir contrôleur des finances publiques. Les présentations sont structurées et respectent presque toutes la condition du temps. Les candidats ayant opté pour un plan simple et fluide, souvent plus thématique que chronologique, en insistant sur les apports tirés de leurs différentes expériences professionnelles, ont été valorisés.

En revanche, certaines prestations ont clairement manqué de spontanéité voire d'honnêteté. Un certain décalage est apparu entre une présentation très préparée, récitée et les réponses aux questions posées par le jury sur les véritables missions exercées et/ou sur le positionnement du candidat.

Le point faible de cette épreuve orale reste encore la méconnaissance de l'environnement de la DGFIP. Les examinateurs déplorent chez trop de candidats un grand manque d'intérêt pour appréhender les missions exercées par leurs autres collègues y compris quand il s'agit de service proche ou en liaison régulière.

Les meilleurs candidats ont fourni un véritable effort dans ce domaine. Ils ont démontré leur curiosité des autres métiers et ont su exprimer quelques idées sur les grands chantiers en cours à la DGFIP.

Tous les candidats ont été placés dans des mises en situations simples leur permettant de démontrer leurs qualités et notamment leur bon sens, leur capacité à gérer une petite équipe et ainsi à se projeter dans le positionnement d'un cadre de proximité. La plupart des réactions ont été adaptées, proportionnées aux enjeux et de bon niveau.

Néanmoins, certains postulants ont donné l'impression d'être trop rigides, notamment dans la gestion d'une situation de conflit et sans aucun pragmatisme de terrain. Certains candidats ne se réfèrent pas à leur hiérarchie et les grands principes déontologiques ont quelquefois été oubliés.

En conclusion, il est à rappeler que l'oral est une épreuve difficile qui nécessite une réelle préparation qui doit débiter bien en amont des résultats de l'épreuve écrite. Les recommandations se concentrent sur une présentation simple et sincère de son parcours qui permet de valoriser les acquis de ses différentes expériences professionnelles sans déformer la réalité ; un investissement net sur la connaissance des autres métiers de la DGFIP et sur les grands chantiers en cours ; une capacité d'encadrement de proximité portée par un enthousiasme et une motivation réelle pour l'accession au grade de contrôleur des Finances publiques.

En conclusion, l'année 2019 a été marquée par une légère baisse du niveau des candidats tant sur les épreuves écrites qu'à l'oral d'admission.

Sur les épreuves écrites, au-delà des points d'attention rappelés ci-dessus de respect des consignes propres à chacune des épreuves, un effort est attendu sur la qualité rédactionnelle et la structuration des idées. Sur l'option plus professionnelle, il est indispensable de réaliser un travail plus important de préparation pour acquérir les notions de connaissances attendues sur une épreuve choisie par le candidat à partir d'un programme donné.

Sur l'oral d'admission, une préparation parfois tardive et donc « bâclée » soumet encore trop souvent des candidats à un stress inutile. Il est donc recommandé d'anticiper les résultats et la préparation orale qui constitue une épreuve à part entière. L'entraînement par des oraux blancs permettant de se mettre en condition de l'épreuve constitue une bonne préparation, notamment pour valider la présentation du parcours professionnel. Sur le fond, il est absolument nécessaire d'acquérir en sus un minimum de connaissances de l'environnement de la DGFIP, au-delà de son propre métier et de faire preuve de curiosité sur les projets en cours. Sur la forme, la motivation, l'enthousiasme et la sincérité des échanges constituent les meilleures armes à disposition du candidat pour convaincre le jury de sa capacité à se projeter dans un rôle de cadre de proximité.

La présidente du jury

Signé

Fabienne ROMBAUT

Administratrice des Finances publiques